

La nature en ville

Un nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise

DIMITRI BOUTLEUX | CÉCILE YUNG

Cela n'a plus rien d'un scoop, la présence de nature permet d'adapter et tempérer les milieux urbains lors d'épisodes climatiques extrêmes. La capacité de résilience et le confort thermique liés à la bonne qualité de l'environnement sont devenus centraux dans la planification urbaine et les stratégies d'attractivité des villes.

Les défis climatiques qui s'imposent d'ores et déjà vont demander des efforts et des moyens ni planifiés, ni budgétisés. Pourtant ces chantiers s'avèrent indispensables au maintien de la qualité de vie et à la durabilité du modèle métropolitain.

Dans ce contexte et alors que les dotations publiques ne cessent de diminuer et les besoins d'augmenter, le mécénat environnemental pourrait être une réponse au cofinancement des espaces de nature en ville.

Pour autant, il est encore peu utilisé aujourd'hui par les collectivités locales car peu connu.

Le mécénat, stratégie de développement

Hérité de l'Antiquité¹, le mécénat est un soutien matériel (don), apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Il se décline sous plusieurs formes : financier, matériel et de compétence.

1 | L'origine du mécénat vient du nom du grand promoteur des arts et des lettres de la Rome Antique, Mécène (ou Caius Cilnius Mæcenas).

Il n'est ni du parrainage (*sponsoring*) ni du financement participatif (*crowd-funding*). Le mécénat de compétences est une mise à disposition de collaborateurs sur leur temps de travail pour réaliser des actions d'intérêt général mobilisant leurs savoir-faire. Ce don de temps est évalué et peut donner lieu à un avantage fiscal. À l'origine réservé aux domaines des arts et des lettres, le mécénat s'est ensuite élargi aux actions sociales pour être, aujourd'hui, une source de financement d'actions d'intérêt général comme le sport, l'éducation ou la défense de l'environnement.

En 2015, près d'une entreprise française sur sept a participé à des opérations de mécénat pour un budget total de 3,5 milliards d'euros. Plus de la moitié des entreprises de plus de 250 salariés sont mécènes². Il faut dire que depuis la loi Aillagon de 2003³, les entreprises mécènes bénéficient d'un dispositif fiscal qui est parmi les plus incitatifs d'Europe puisqu'il permet de déduire 60 % des dons de leurs impôts⁴.

« Green is the new Black »⁵

Le mécénat environnemental devient aujourd'hui un enjeu fort pour le secteur économique. De plus en plus de grands groupes et d'entreprises prennent conscience de leur responsa-

bilité sociale et sociétale et n'hésitent plus à financer des projets environnementaux. Avec 6 % du budget global, il reste le parent pauvre, mais représente toutefois en 2015, 210 millions d'euros et évolue depuis quelques années de manière exponentielle.

Au-delà des avantages fiscaux, le mécénat environnemental est désormais pour l'entreprise une stratégie au service de ses valeurs et un outil de communication. Le renforcement de la cohésion entre ses salariés et leur sensibilisation aux causes environnementales font également partie des motivations évoquées. Il s'agit d'une forme d'engagement pour des actions bénéfiques à leur territoire d'activités où vivent la majorité de leurs salariés.

Pour le porteur de projet, le mécénat s'inscrit dans une stratégie de développement à long terme. De ce fait, on assiste à une professionnalisation au sein des collectivités locales en matière de recherche de mécènes.

Mais les avantages du mécénat, qui dans son ADN n'inclut pas de contrepartie, sont à nuancer. En effet, les entreprises mécènes ne peuvent s'affranchir de toute logique économique. D'où la nécessaire formalisation de ce « partenariat » dans une convention de mécénat, permettant de donner une éthique aux relations des parties prenantes.

Le mécénat environnemental au service de la ville en transition

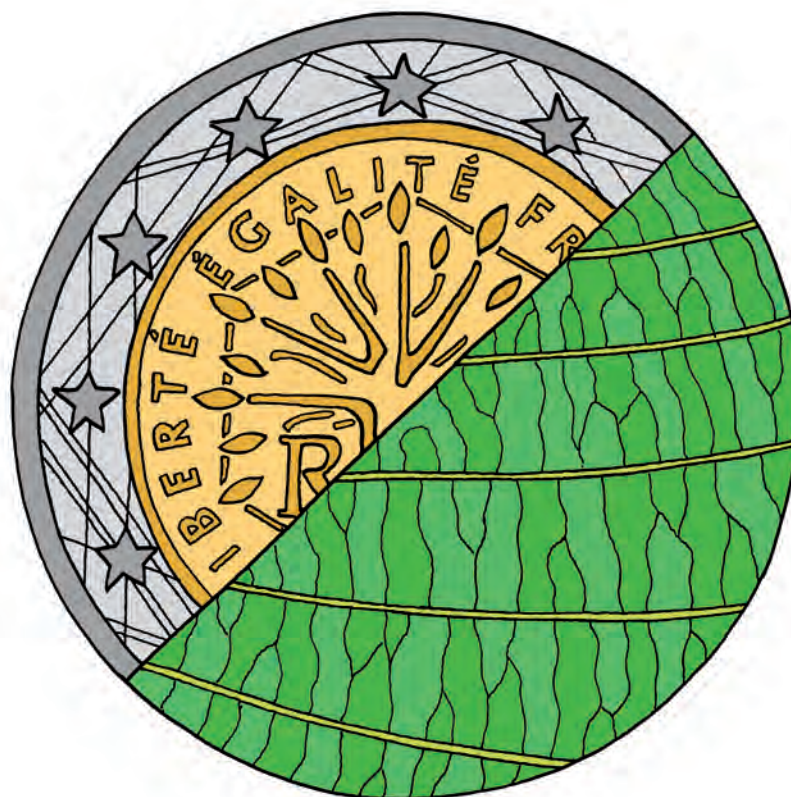
Une prise de conscience collective émerge au sein de la société civile. En témoignent les exemples suivants.

Dans les années 1970, le désengagement de la ville de San Francisco dans sa gestion des plantations d'arbres en ville amène les « Friends of the Urban Forest » à initier un mouvement de verdissement des rues. L'association, à l'origine d'environ 50 000 arbres plantés est aujourd'hui soutenue financièrement par des grands groupes tels que Craigslist, WholeFood, Visa ou encore Patagonia...

Certaines métropoles se sont déjà dotées de stratégies pour la biodiversité et les infrastructures vertes. Montréal prévoit la plantation de 300 000 arbres d'ici 2025 pour faire passer l'indice de canopée de 20 % (2012) à 25 %. Paris remplit depuis peu la moitié de l'objectif des 20 000 arbres supplémentaires intramuros prévus pour 2020. Le *master plan* de Barcelone 2017-2037 ambitionne que 30 % de la surface de la ville soit couverte d'arbres, soit une augmentation de 5 % de la canopée actuelle.

En France, le plan Canopée de la métropole de Lyon prévoit de planter 3 000 arbres supplémentaires par an afin de passer de 12 % de surface de voirie ombragée en 2016 à 20 % en 2030.

En Gironde, la ville de Pessac fait figure de bonne élève. En 2016, elle s'est engagée dans une démarche de mécénat auprès des entreprises locales. La charte « Pessac Mécénat 2018 » regroupe quatorze actions dont l'une concerne la préservation, le développement et la valorisation des arbres de Pessac. En 2017, la ville a planté pas moins de 834 arbres. Un certain nombre d'entreprises situées sur son territoire ont répondu présentes. Suez a ainsi cofinancé le projet de la restauration de la forêt du Bourgaill et



a également participé, grâce au mécénat de compétences, à l'élaboration de panneaux pédagogiques expliquant les enjeux liés à la préservation des écosystèmes du milieu.

D'autres communes comme Mérignac ou Gradignan ont eu recours à ce dispositif pour financer des projets concernant d'autres domaines d'intérêt général comme la culture. La métropole de Bordeaux a également sauté le pas en créant un service dédié et chargé de fédérer les acteurs privés autour de projets d'intérêt métropolitain (les refuges périurbains, l'Été métropolitain, le Muséum d'histoire naturelle). Pour l'instant, le financement de projets environnementaux au sein de la métropole ne semble pas s'inscrire dans le cadre de ce programme.

Récemment, la DRAC et la DREAL Nouvelle-Aquitaine se sont dotées de correspondants régionaux pour le

mécénat dans le domaine de la Culture et de l'Environnement. Un « pôle régional mécénat Nouvelle-Aquitaine » a également été créé en juillet 2018 avec pour objectifs de sensibiliser et d'informer les mécènes et porteurs de projets, ainsi que d'observer et d'évaluer le développement du mécénat sur le territoire régional.

Le mécénat environnemental dépasse la question du cofinancement. Alors que l'on assiste à un réel changement d'époque où les valeurs de l'entreprise ne se matérialisent plus seulement à travers le capital, le soutien d'actions d'intérêt général contribue désormais à répondre à la quête de sens de certains chefs d'entreprises. Pour les mécènes et la collectivité locale, le mécénat environnemental est l'opportunité de collaborer au travers d'objectifs communs et de partager ensemble une vision de la ville de demain. —